JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGÓLAISE

LOIS ET DECRETS

ARRETES DECISIONS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

PARAISSANT LE 1° ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

ABONNEMENTS

Togo France et autres Pays d'expression française 1 an 3.300 trs 1.700 trs ETRAMGER 6 mois 900 trs 1.600 frs Ordinaire 3.750 frs 2.300frs Au comptant à l'imprimerie : PRÍX Par porteur ou par poste : DU logo, france et autres Pays d'expression trançaise NUMÉRO Etranger Port en sus.

ABONNEMENTS ET ANNONCES

Pour les abonnements, annonces et réclamations s'adresser à l'EDITOGO B. P. 891, — Tél: 37-18 — LOMÉ

Ils commencent par le premier numéro d'un mois et se terminent par le dernier numéro d'un des quatre trimestres.

Les abonnements et annonces sont payables d'avanc

ANNONCES ET AVIS DIVERS

La ligne	
Chaque annonce répétée : moîtié prix	x :
minimum	250 frs
DIRECTION, RÉDACTION ET ADI	MINISTRATION:
CABINET DU PRÉSIDENT DE L	.A RÉPUBLIQUE
TÉLÉPHONE 27-01 — LOMÉ	

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Cour d'appel du Togo (Session d'assises)

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

COUR D'APPEL DU TOGO

Session d'assises

ORDONNANCE nº 12 du 30-1-73

Nous Théodore Acouétey, président de la cour d'Appel du Togo ; Vu les dispositions des articles 12 et 31 de la loi n^s 61-17 du 12 juin 1961 sur l'organisation judiciaire ;

 $V\!u$ les dispositions du code d'instruction criminelle, notamment en son article 260 ;

Ensemble l'avis de M. le procureur général près la cour d'Appel de céans ;

Fixons au lundi 16 avril mil neuf cent soixante treize à huit heures du matin, la date d'ouverture de la session d'assises du deuxième trimestre de l'année en cours.

Désignons nous-même pour présider ladite session.

Disons que les autres Magistrats qui complèteront la cour d'assises seront désignés pour chaque affaire par ordonnance ultérieure.

La présente ordonnance sera, à la diligence de M. le procureur général, publiée conformément à la loi.

Fait en notre cabinet, au palais de justice à Lomé, le trente janvier mil neuf cent soixante trois.

Th. Acouetey

